



## Versement de la participation à une activité de loisirs

Le comité Social Economique participe financièrement, à hauteur de 76 euros, pour un abonnement sportif ou artistique **annuel** (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars) des salariés ayant un an de présence continue dans l'entreprise, ou de leurs ayants droits jusqu'à 19 ans révolus,.

Le CSE règle la participation par virement à l'association sportive ou artistique, sur présentation d'une facture.

L'éventuel différentiel est réglé par le salarié à l'association.

Le secrétariat du CSE :  
Pierre Vincenti

---

**Secrétaire** : Pierre Vincenti  
**Trésorier** : Dominique Nacer

**Secrétaire adjoint** : Karine Fattaccioli  
**Trésorier adjoint** : Dominique Alessandri

Tel : 04 95 29 05 74/04 95 29 07 61

Fax : 04 95 29 05 95

Email : [cse@aircorsica.com](mailto:cse@aircorsica.com)